

DISCOURS DU PRESIDENT DE LA COUR SUPREME A L'OCCASION DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE REALISATION DU PROJET DE DIFFUSION DES AUDIENCES JURIDICTIONNELLES DE LA COUR SUPREME.

PORTO-NOVO, SIEGE DE LA COUR SUPREME, LE 03 MARS 2022

Ce jour Jeudi 3 mars 2022 se révèle comme un grand jour, pour notre Cour. Il est grand par la portée significative de l'acte qu'en son sein, nous venons de poser avec son Excellence monsieur l'ambassadeur de la République Populaire de Chine près notre pays.

Ce jour est grand par l'histoire qui s'écrit en son sein et en ces instants pleins de solennité.

Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de Chine près le Bénin ;

Permettez-moi de vous dire merci, merci pour le sens concret que vous venez de donner encore une fois à la coopération entre nos deux pays frères et amis et si unis par l'histoire.

En effet, quelques jours seulement après ma prestation de serment, vous m'avez adressé une lettre de félicitations dans laquelle vous sollicitiez par la même occasion, une audience à mon cabinet pour procéder à la revue des axes de la coopération qui lie si heureusement la Cour suprême du Bénin à la Cour suprême populaire de la République de Chine.

Je puis légitimement affirmer que la cérémonie qui nous réunit ce matin, en ces lieux et en ces instants, est l'aboutissement heureux des échanges que nous avons eus ce jour-là.

Oui. C'est à la vérité, au cours de l'audience dont je faisais mention plus haut qu'au regard de ce qui nous a été donné de découvrir dans le fonctionnement des Cours et Tribunaux de la République Populaire de Chine lors de notre visite de travail et de courtoisie qu'avait conduit mon prédécesseur, le Président Ousmane BATOKO dans votre beau pays, que j'ai sollicité l'appui de la représentation chinoise près le Bénin, aux fins de la diffusion par les moyens les plus modernes, des audiences juridictionnelles de notre Cour.

- **Monsieur le Procureur Général ;**
- **Messieurs les Présidents de Chambres ;**
- **Distingués membres de la délégation chinoise ;**
- **Mesdames et Messieurs de la Cour ;**

La réponse de son excellence Monsieur l'Ambassadeur de Chine à ma requête a été spontanée et favorable et nous voilà aujourd'hui, réunis pour la phase protocolaire du processus de lancement de la réalisation des travaux devant permettre à terme, de diffuser en direct, aussi bien au siège de la Cour suprême que sur Internet, les audiences des deux formations juridictionnelles de la Cour suprême du Bénin.

Si nous y sommes aujourd'hui c'est parce que le Gouvernement de la République a jugé de la pertinence du projet et nous a accompagnés durant tout le parcours de sa formalisation.

Aussi, voudrais-je à cette étape de mes propos, exprimer à son Excellence Monsieur le Président de la République, la profonde reconnaissance que je lui adresse au nom des membres de la Cour suprême et en mon nom propre.

L'intérêt manifeste qu'il a personnellement porté au projet reste l'illustration on ne peut plus éloquente de la sollicitude constante dont bénéficie notre juridiction de sa part.

Qu'il en soit infiniment remercié. Au ministre des Affaires Etrangères du Bénin, je voudrais dire également notre sincère gratitude pour le soutien que son département nous a apporté.

Excellence monsieur l'ambassadeur ;

Messieurs les membres de la Cour ;

C'est non sans fierté que je porte à votre connaissance, **Mesdames et Messieurs**, que le projet financé sur don de la République Populaire de Chine est autrement plus ambitieux.

Ainsi que vous le savez, la partie chinoise a identifié comme prestataire technique, l'équipementier de haute réputation internationale, HUAWEI, la première entreprise de l'Empire du Soleil Levant en la matière.

De ce fait, il nous sera désormais possible, grâce aux vastes possibilités qu'offre internet, et dans les conditions que la Cour suprême sera amenée à définir, de faire participer à distance des parties à une audience juridictionnelle.

Mesdames et Messieurs,

Avouez qu'une révolution technologique est en marche à la Cour suprême du Bénin.

Cette révolution est l'heureux point de départ de mon ambitieux projet de dématérialisation des procédures juridictionnelles et administratives de la Cour.

C'est le lieu pour moi de saluer le précieux concours du vaillant peuple de la République Populaire de Chine qui prend une part significative dans notre légitime souci d'ancrer résolument la haute Juridiction béninoise dans la modernité.

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

Est-il encore besoin d'affirmer que la coopération sino-béninoise en matière judiciaire porte des fruits, des fruits en abondance ?

L'accord qui vient d'être signé dès son préambule, annonce les couleurs et renseigne de la mise à disposition par le Gouvernement chinois d'un don de devises par un prélèvement sur l'aide sans contrepartie stipulé dans l'Accord de Coopération Economique et Technique signé le 31 mai 2016, entre les Gouvernements chinois et béninois.

La mise en place du projet a été confiée à la société China Xinxing Group International Engineering Co Limited dont le représentant est membre de la délégation conduite aujourd'hui, par l'Ambassadeur.

Je me satisfais également de la présence ici ce jour, aux côtés de l'Ambassadeur de Chine près le Bénin, de deux directeurs de la section Bénin de l'équipementier HUAWEI, chargé du pilotage opérationnel du projet.

Je me réjouis, d'ores et déjà, de savoir que nous nous retrouverons ici même, dans précisément six (06) mois, pour procéder à la réception de l'ouvrage qui sera gracieusement mis à la disposition de la Cour suprême par le peuple frère et ami de Chine.

Mesdames et Messieurs,

Je saisis l'heureuse occasion qui nous réunit ce jour pour procéder à une revue de la fructueuse coopération sino-béninoise en matière juridique et judiciaire.

Il y a quelques années, en 2016, l'Ambassade de Chine près le Bénin a organisé, à l'intention du Président de la Cour suprême et de sa délégation composée des responsables de juridictions et de son cabinet, une visite de travail et de courtoisie auprès des juridictions chinoises.

A l'occasion de cette visite, un accord de coopération a été signé entre la Cour suprême et la Cour suprême populaire de Chine matérialisé par une convention de jumelage des deux hautes juridictions.

Partant de cette signature, plusieurs actions significatives sont à mettre à l'actif de notre partenariat.

L'année 2016, année de signature de la convention de jumelage, a vu la visite au siège de la Cour suprême, de la China Law Society. C'est au cours de la séance de travail dans cette même

salle Ousmane BATOKO que l'Ambassadeur de l'époque a fait une grande annonce : celle de l'organisation au profit de vingt (20) « fonctionnaires de la justice » exclusivement béninois, d'un séjour de trois (03) semaines à Shanghai en Chine.

La plus-value pédagogique de ce séjour se passant de tout commentaire, l'ensemble des participants béninois a vivement souhaité la pérennité du programme.

Nous espérons, **Monsieur l'Ambassadeur**, que ce programme sera relancé maintenant que la situation liée à la covid 2019 s'améliore aux quatre coins du monde, afin de voir davantage de magistrats et animateurs des Cours et Tribunaux de la République, s'imprégner de la culture juridique et des réalités sociales et sociologiques de ce grand pays d'Asie qu'est la Chine.

Quelques mois plus tard, une délégation chinoise est venue au Bénin pour s'imprégner de la pratique de l'arbitrage et de la médiation au Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation (CAMEC). Leur séjour a permis également la signature d'un accord de coopération entre des Universités de Chine et l'Université d'Abomey-Calavi.

Une deuxième délégation de la Cour suprême quant à elle, a pris part à un séminaire international des magistrats à Pékin en 2018.

Plus récemment et aux mois de juin – juillet 2021, une formation en ligne a été organisée au profit des principaux animateurs du secteur béninois de la justice.

Mesdames et Messieurs,

M'inscrivant dans une démarche prospective je voudrais émettre le souhait de voir, à partir de la signature du présent Accord, la coopération judiciaire avec l'Ambassade de Chine s'intensifier par la reprise notamment des voyages d'études qui participent de manière significative au renforcement des capacités d'intervention des magistrats de la Cour suprême du Bénin.

Mesdames et Messieurs,

En me satisfaisant de la signature du présent Accord et du transfert de compétence y consécutif, je voudrais, d'ores et déjà, prendre l'engagement au nom de tous les membres de la et en mon nom propre de faire un usage judicieux des infrastructures techniques et technologiques qui seront réalisées dans le cadre d'une meilleure visibilité de la Cour suprême et surtout de son fonctionnement efficient et moderne.

Vive la coopération sino-béninoise !

Vive la Cour suprême populaire de Chine

Vive la Cour suprême du Bénin !

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

Victor Dassi ADOSSOU